

1.

Débitrice: Vowe SA, anc. rue de Caroline 4,

1227 Carouge, act.sans dom. ni rés. connus
2.

Remarques: Nous, Greffier au Tribunal de première in-

stance, en application de l'article 16 de la loi de procédure

civile, assignons à comparaître le 24 octobre 2005 à 14 h.

45, au Tribunal de Première Instance, salle A2, 1e cour, rez-

de-chaussée, Palais de Justice, place du Bourg-de-Four 1,

Genève, pour la requête de faillite sans poursuite préalable,

cause no C/20082/2005-11 SF formée par la Fondation In-

stitution supplétive LP, requérante.

Office des faillites

1227 Carouge

(03041990)